

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 17 mars 2021

Ville de
CYSOING
Nomenclature

7.1

Ville de
CYSOING

2021/020

L'an deux mille vingt et un le 17 mars 2021 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 10 mars 2021 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, POULET Antoine, PRZEPIORKA Anne Marie, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry, GUELUY Valérian

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : BOGAERD Eric (pouvoir DEVILDER Marin), FREMAUX Céline (pouvoir CORNE Adeline), ROBIL Raphael (pouvoir POULET Antoine), DUFOUR Amaury (pouvoir GUELUY Valérian)

Étaient absent(e)s :

Point 08 : Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle le rapport et le débat d'orientations budgétaires intervenus le 10 février 2021 et la nécessité de prévoir le vote du budget primitif dans les 2 mois suivant ledit rapport.

Dans ce cadre et compte tenu que la commune ne dispose, pour l'heure, que d'un compte de gestion provisoire et d'une balance certifiée, il n'est pas possible de prévoir, en amont ni la présentation du compte de gestion au conseil municipal, ni celle du compte administratif permettant de prévoir l'affectation de résultat.

Cependant, considérant cette transmission, il est possible, pour la commune de prévoir la procédure de reprise anticipée prévue par la M14 qui indique que la reprise anticipée peut se réaliser à l'issue de la journée complémentaire et précise que dans ce cadre, l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision qui deviendra, lorsque la délibération d'affectation de résultat sera adoptée après le vote du compte administratif, définitive.

Afin de prévoir cette reprise, des extraits du compte de gestion et l'état des restes à réaliser doivent être produits.

A ce sujet, les résultats de l'année 2020 sont estimés à :

- Pour l'investissement : un résultat excédentaire de 6 640 765.32
- Pour le fonctionnement : un résultat excédentaire de 1 263 501.41

S'agissant du résultat excédentaire de fonctionnement, une affectation prévisionnelle de 1 100 000€ est réalisée pour financer la section d'investissement et le solde soit 163 501.41€ étant quant à lui laissé à la section de fonctionnement pour le financement de dépenses nouvelles.

Pour définir les priorités budgétaires de ce budget, il faut retenir :

- Dans le respect du pacte fiscal, **une Stabilité des taux** de fiscalité directe locale depuis 2017 soit les taux suivants :

Taxe foncière : 19,69 et Taxe foncière sur non bâti : 74.40

Rappelons qu'en ce qui concerne la fiscalité, la taxe d'habitation, avec sa suppression progressive, ne représente plus une portion dynamique de la fiscalité directe locale puisque cette dernière est compensée. Dès lors, seule la taxe foncière reste dynamique ; sur ce point, avec une stabilité des taux, il est rappelé que son taux de 19.69 est inférieur à la **moyenne départementale** qui s'établissait sur l'état 1259 com de 2020 à 26.64.

INVESTISSEMENT

Recettes

- **Aucun recours à l'emprunt en 2021**, et une dette qui s'établit à 4 504 425,09€ au 1^{er} janvier 2021 soit 904.87€ par habitant pour une population estimée de 4 978 habitants. Rappelons que le remboursement du capital de la dette s'établit cette année à 464 427.23€.
- **Un autofinancement de la section d'investissement important** et constitué pour 2021 par une affectation prévisionnelle de 1 100 000€ du résultat de la section de fonctionnement à confirmer lors de la délibération d'affectation qui sera prise après le vote du compte administratif 2020, les dotations aux amortissements à hauteur de 357 000€ inscrits au budget, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 600 000 € soit un total de 2 057 000€.

A ce montant il y a lieu d'incorporer la reprise anticipée du résultat antérieur de la section d'investissement qui s'établit à 6 640 765,32€ portant le financement total de la section par ses fonds propres à 8 697 765,32€ ce qui représente sur le total général de 10 471 515,32€ un pourcentage d'environ 83%.

Dépenses

- **324 194 €** de dépenses nouvelles en immobilisation incorporelle constituées principalement par la maîtrise d'œuvre à prévoir pour le centre-ville (148 000€) ainsi que celle pour l'étude hydraulique du parc du château (30 560€) mais également pour la restauration des façades de l'église (98 210€), enfin l'assistance à maîtrise d'œuvre pour les liaisons douces (24 000€) ainsi que pour la mise en place d'un ascenseur en mairie (10 000€).
- **8 522 820, 32€** de dépenses nouvelles en immobilisations corporelles pour les travaux d'aménagement du château (3 365 000€), les travaux de façades de l'église (901 513€), la rénovation de la salle de sport Penny Brookes (612 000€) ainsi que les travaux du centre-ville et la démolition du SDIS (1 221 794,32€), les travaux de voirie (233 900€), des caméras complémentaires pour la vidéoprotection (52 233€), l'acquisition de livres pour la future médiathèque (30 000€), l'aménagement du cadre de vie (41 800€) et l'acquisition d'un véhicule électrique (35 000€) pour les services techniques pour ne citer que les principaux investissements.

FONCTIONNEMENT

Recettes

- **168 778€** de produits de service dont 145 444 € de participations pour la restauration et la garderie, le reste étant constitué des produits des concessions funéraires, des droits de voirie, de la redevance R1 et de la participation de la CCPC pour la mise à disposition des locaux municipaux pour les ALSH.
- **2 364 107€** d'impôts et taxes dont une prévision de 1 783 061€ de fiscalité directe locale soit 12,05% du total général du budget 2021. Le reste étant constitué de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- **1 331 766€** de dotations dont 944 456 € de dotation globale de fonctionnement et de dotation de solidarité rurale. Le reste étant constitué de la dotation nationale de péréquation, la compensation de l'état au titre de la taxe foncière et la taxe d'habitation, l'attribution de fonds de compensation départemental de la taxe professionnelle, le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, la mise à disposition des salles de sports pour les collèges Paul Eluard et Notre Dame et la participation de la CAF pour la prestation contrat enfance jeunesse de la crèche.
- **245 962€** de loyers à percevoir.
- **610 €** de reprise de provisions pour le montant des créances admises en non-valeur selon l'état transmis par la Trésorerie.

Dépenses

- **1 315 904,41€** de dépenses à caractère général reprenant notamment la prestation de fourniture de repas pour la restauration scolaire suite à la passation d'un nouveau marché (133 000€), le contrat de maintenance de la vidéoprotection (14 866€), l'acquisition de produits d'hygiène spécifiques pour lutter contre la COVID (5 000€), des frais d'expertise et de conseil pour 17 500€ dont 10 500€ pour la gendarmerie, l'entretien du terrain en gazon synthétique et celui en gazon naturel (25 000€), ainsi que des travaux d'élagage (17 900€).
- Une stabilité de nos dépenses de personnel avec une prévision du chapitre 012 de **1 288 000 €**.
- **672 834€** pour le chapitre 65, charges de gestion courante, incorporant l'enveloppe indemnitaire estimée à 143 500€, les créances admises en non-valeur pour 1000€, les subventions dont celle allouée pour la Délégation de Service Public de la crèche (avec une augmentation tarifaire de 2% par an), la subvention pour le CCAS de Cysoing (52 000€) ainsi que les autres participations pour le SDIS (161 246€), l'école privée Saint Joseph (62 000€) et le versement des subventions aux associations (40 100€).
- Une hausse des charges financières suite à la signature de nouveaux emprunts en 2020 soit **56 106€** de prévision en 2021 comprenant les ICNE à comparer au 49 100€ de l'année 2020.
- Avec **2 500€**, une importante diminution des charges exceptionnelles est constatée puisque le dispositif de soutien au monde économique du budget 2020 n'est pas renouvelé en 2021. Pour mémoire, le montant de 2020

s'élevait à 27 800€.

- Un provisionnement de **30 819€** en prévision pour la gendarmerie à hauteur de 30 000 € ainsi que pour les créances de la commune supérieures à 2 ans (pour 819€).

Après avoir pris connaissance de ces éléments du document budgétaire, de l'état des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose le budget primitif joint au présent qui se résume comme suit :

<u>Budget 2021 avec report 2020</u>			
	Investissement	Dépenses 2021	Recettes 2021
A	Opérations exercice	9 510 883,32	2 281 850,00
B	Résultat n-1	0,00	6 640 765,32
C	Affectation n-1	0,00	1 100 000,00
D=A+B+C	Total	9 510 883,32	10 022 615,32
E	Report 2020	960 632,00	448 900,00
F=D+E	Total Section	10 471 515,32	10 471 515,32
	Fonctionnement	Dépenses 2021	Recettes 2021
I	Opérations exercice	4 323 163,41	4 159 662,00
J	Résultat n-1	0,00	163 501,41
K=I+J	Total Section	4 323 163,41	4 323 163,41
Total des deux sections		14 794 678, 73	

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021

vote :

Pour : 27

Contre : 3 Messieurs DUFOUR, LEQUIEN, GUELUY

Abstention : 0

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER
Signé le 19 mars 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication